



Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 3 mai 2023 à 20h00 à la halle polyvalente de Courtemaîche

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n° 13 du 6 avril 2024 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménages.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote :

Invités presse : Néant

Invités : Néant

Excusés : Mme M.B., MM. P.A. et Y.L.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. David Chapuis et Pierre Clavel

27 personnes sont présentes, habilitées à voter.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2022
2. Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 212'350.- destiné à financer les étapes 0 et 1 de la mise en conformité de la STEP de Montignez
3. Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 390'000.- destiné à financer les travaux de rénovation de la halle des fêtes de Courtemaîche
4. Discuter et voter l'achat de la parcelle n°1915, ban de Buix, à Mme et M. Torti au prix de Fr. 45.-/m² pour une surface de 671 m². Donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et signer les actes y relatifs.
5. Présentation du plan de législature 2023-2027.
6. Divers

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2022

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

* * * * *

Point 2 - Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 212'350.- destiné à financer les étapes 0 et 1 de la mise en conformité de la STEP de Montignez

L'entrée en matière n'est pas contestée.

La parole est donnée au responsable de la voirie, Damien Bélet, désigné par le conseil communal pour des explications concernant ce point. Il partagera cette tâche avec la conseillère en charge du dicastère, Mme Emilie Cayla.

M. Bélet présente la partie technique de la STEP, de ce qui a été investi ces dernières années. Des photos sont projetées, dont l'ancien tableau de commande qui était devenu obsolète par rapport aux machines que nous avons dû ou que nous devons encore installer à l'avenir. Le système est actuellement complètement informatisé et automatique à quasiment 100%. Dernièrement un contrôle de l'Office cantonal de l'environnement nous informe que notre rendement qui devrait être à un minimum de 90% se trouve à 99,2 %, ce qui est donc un très bon résultat.

Dernièrement nous avons changé la lame déversante car les deux vis qui la supporte ont cassé à deux semaines d'intervalle (après presque 30 ans).

Dans le bassin de biologie nous avons deux malaxeurs qui ont également lâché à une année d'intervalle. Il faut savoir que le liquide dans ces bassins est très corrosif et que cela attaque les joints ; l'eau est donc entrée dans le moteur et cela les a endommagés.

Au niveau écologique, des barrières anti-batraciens ont été installées sur environ 50 cm de hauteur. Les nouvelles lois nous demandent de protéger les batraciens.

Dernièrement, la pompe à boues excédentaires du bassin de biologie, qui permet de transférer les boues dans le bassin de stock, était très oxydée ; nous avons également dû la changer.

Le déversoir d'orage est normalement vide. Lors des pluies, le bassin se remplit et la quantité d'eau traitée est 12 fois supérieure que par temps sec.

La parole est donnée à Emilie Cayla pour la présentation du décompte final. Le crédit de Fr. 212'350.- avait été voté lors de l'assemblée communale du 12 février 2020. Le décompte final s'élève finalement à Fr. 190'017.44. La différence est due au fait que certains travaux n'ont pas pu être effectués et sont remis ultérieurement, soit dans une prochaine étape à définir.

Thierry Crétin tient encore à souligner quelques points concernant le pilotage à distance de cette STEP. Il y a encore des choses à améliorer mais la sécurité de la STEP est assurée. Les analyses d'eau sont établies régulièrement et le résultat est parfait. Merci à l'équipe de voirie pour le travail accompli. Il y a énormément d'entretien à prévoir chaque semaine avec un suivi régulier. Merci également à Emilie Cayla pour son investissement dans ce dicastère. Elle pilotera l'étape suivante qui sera présentée soit à l'assemblée des comptes ou à l'assemblée d'automne, soit pour l'assainissement de la STEP mais dans des degrés moins urgents que le point de ce jour.

D'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Le président passe au vote. Le décompte final est approuvé à majorité évidente, sans opposition.

* * * * *

Point 3 - Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 390'000.- destiné à financer les travaux de rénovation de la halle des fêtes de Courtemaîche

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Claudia Villard prend la parole et présente le décompte final. Un crédit avait été voté lors de l'assemblée communale du 21 avril 2022 pour un montant de Fr. 390'000.-. Le démontage et désamiantage a été entrepris en juin 2022. Creusage, fondation et radier en juillet 2022. Par rapport au planning, nous avons plus ou moins deux mois de retard. Cela nous a permis d'organiser des séances de coordination avec les différentes entreprises afin de trouver des solutions économiques, pratiques et durables. La vaisselle de la cuisine a été entièrement renouvelée et les aménagements ont été améliorés. Pour le moment, la rénovation de cette cuisine est considérée comme une première phase de la rénovation de la halle des fêtes de Courtemaîche. Comme tout le monde le sait, des améliorations au niveau énergétique doivent être réalisées et nous devons entreprendre des travaux. Cela suscitera des nouvelles démarches et une nouvelle phase.

Le décompte final s'élève finalement à Fr. 307'959.95, sachant que nous avons reçu Fr. 60'881.35 d'indemnité de l'assurance suite au sinistre.

D'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Le président passe au vote. Le décompte final est approuvé à majorité évidente, sans opposition.

Pour info, à la fin de l'assemblée, la cuisine sera ouverte aux participants de cette assemblée pour une visite et un apéritif est également prévu.

Thierry Créatin tient à remercier vivement Mme Villard pour la tenue de ce dossier. Également notre ancien conseiller Daniel Fleury pour ses conseils en matière d'aménagement et son implication. Des remerciements également aux sociétés de la commune pour leurs remarques, les points à améliorer, etc.

* * * * *

Point 4 - Discuter et voter l'achat de la parcelle n°1915, ban de Buix, à Mme et M. Torti au prix de Fr. 45.-/m² pour une surface de 671 m². Donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et signer les actes y relatifs.

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Claudia Villard prend la parole et présente le plan du Géoportail en informant de ce qui suit. M. Torti avait pris contact avec le conseil communal pour annoncer qu'il était vendeur de cette parcelle et savoir si la commune était intéressée.

Nous avons déjà le projet pour un lotissement au lieu-dit : « Bois-Chatons » à Buix. Nous avons pensé inclure cette parcelle afin de pouvoir y faire passer des conduites et canalisations. Ce terrain pourrait faire partie du plan spécial qui sera mis en place pour ce nouveau lotissement.

Monsieur Jean-Marc Courbat demande quelle sorte de bâtiments pourront être construits sur ces terrains ? si cela sera des maisons familiales ou des locatifs. Claudia Villard répond qu'ils seront réservés à de la construction familiale. On ne pourra pas y construire d'immeuble de 3 étages. Nous allons privilégier la villa individuelle.

Thierry Créatin explique que le plan spécial est encore en phase de finalisation et des discussions sont encore en cours avec d'autres propriétaires. Il y a des demandes pour la construction de villas individuelles et familiales.

D'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Le président passe au vote. L'achat de la parcelle est accepté par l'assemblée. Cette dernière donne compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et signer les actes y relatifs, sans opposition.

* * * * *

Point 5 - Présentation du plan de législature 2023-2027

Thierry Créatin explique que ce programme de législature a fait l'objet d'un fichier appelé diagramme de Gantt. C'est un outil de gestion de projet pour suivre l'activité et son ordonnancement dans le temps. Il permet de représenter graphiquement les différentes tâches à effectuer, leur durée et leur échéance.

Dany Contréras prend la parole et projette ce diagramme avec les explications adhoc. Dès que ce programme aura été validé, il sera inséré sur le site de la commune pour que les citoyens puissent aller le consulter en tout temps, probablement vers fin juin.

Ndlr : Organigramme à suivre prochainement via le site www.basse-allaine.ch

Certains conseillers ainsi que le maire, expliquent les tâches qui leur sont confiées ou attribuées, mais également celles qui leur tiennent à cœur.

M. P.C. demande à quelle fréquence ce tableau sera remis à jour ? Est-ce que ce sera à des date fixes ? Dany Contréras répond que chaque conseiller, en fonction de la situation d'un élément nouveau sur un projet ou l'autre, pourra changer par lui-même. Il rajoute que du moment que le découpage temporel étant en mois, il lui semble raisonnable de le tenir à jour une fois par mois. Tout cela doit encore être discuté au sein du conseil communal et de l'administration.

Thierry Créatin rappelle que pour sa part il n'a pas noté beaucoup de choses précises pour son dicastère car sa mission est d'accompagner un certain nombre de dossiers. Au niveau de l'administration, il rappelle que Mme Valérie Reber, ici présente, a été engagée au 1^{er} juillet 2023. Nous aurons également le départ en retraite de nos collaboratrices, Mme Marlyse Bapst à la fin de l'année et Mme Michèle Cerf en avril 2024. Cela va bien l'occuper encore cette année.

Des doutes concernant la péréquation financière en rapport avec les dernières nouvelles de ces derniers temps (BAT). Si nous touchons toujours un peu la même chose chaque année, cela permettra de suivre notre politique d'investissement, mais les montants ne sont pas assurés d'une année à l'autre.

Plusieurs citoyens ont investi dans des panneaux solaires, cela va certainement avoir une incidence sur les recettes fiscales, nous devons également chiffrer cela afin de connaître les impacts sur certains projets. La ligne de conduite est de ne plus endetter la commune. Le plan financier avec été présenté lors de la dernière assemblée, il sera remis à jour pour la prochaine assemblée de juillet. Nous devons rester prudents.

Un règlement sur les chemins verra bientôt le jour avec une taxe à l'hectare pour alimenter le fond d'entretien des chemins. Un plan d'entretien des chemins forestiers et vicinaux sera établi en collaboration avec le garde forestier et la voirie.

En ce qui concerne le traitement des eaux, les tarifs seront revus par rapport à la loi fédérale et cantonale. Nous devons encore finaliser les règlements tarifaires.

M. Francis Heusler, actuellement concierge pour les bâtiments de Buix et Montignez, engagé à temps partiel est actuellement en phase test, pour, ultérieurement, avoir une augmentation de son EPT de 20%.

En ce qui concerne l'abri PC de Buix, il est beaucoup loué ces derniers temps du fait que les casernes sont occupées par les réfugiés, ce qui oblige les militaires à trouver des abris proches de Bure pour pouvoir s'installer. L'abri est actuellement dédié uniquement à des dortoirs. A savoir que ces locations arrangent bien évidemment le budget et les comptes 2023 de la commune. Le conseil communal a donc souhaité que ce montant profite prioritairement au village de Buix. C'est la raison pour laquelle nous allons prochainement voter un crédit pour la rénovation de la peinture de l'école de Buix ainsi que d'autres projets à étudier. C'est un juste retour car les nuisances ou la circulation qui découlent de ces locations impactent un peu les citoyens de Buix.

Le maire rappelle qu'il y a bien du travail dans la commune, la motivation existe au sein du conseil, quelque fois un peu de tristesse de voir si peu de citoyens aux assemblées. Peut-être que l'on peut prendre ça comme une marque de confiance envers le conseil communal ? Il félicite encore une fois le conseil communal pour l'établissement de ce diagramme et surtout à Dany Contréras pour la mise en place et le suivi de ce dossier.

Henri Erard souhaite bon courage aux membres du conseil communal mais constate que faire de l'ordre dans la planification des projets est une très bonne chose pour l'organisation interne du conseil communal.

D'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

* * * * *

Point 6 - Divers

La parole est donnée à l'assemblée. Elle n'est pas demandée.

La parole est donnée au conseil communal. Elle n'est pas demandée.

Le président, Henri Erard, rappelle la date du 4 juillet prochain qui appellera les citoyens à la prochaine assemblée communale (assemblée des comptes).

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 21h15.

Il invite donc les citoyens présents à se rendre à l'apéritif prévu dans la cuisine.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

La secrétaire :

Henri Erard

Céline Meusy